

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance 15 août 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-08-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois d'août de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

... Les conseillers Bruno Lavallée et Patrice Dumont ont motivé leur absence.

Rs.2016-08-273

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 01 août 2016 avec la modification suivante :

**AJOUTER :**

**11.1 Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé à titre d'opérateur – filtration et épuration des eaux.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-274

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2016.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 juillet 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2016 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2016-08-275

### **NOUVELLE DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.**

Attendu les résolutions 2016-06-209 et 2016-06-237 qui autorisaient monsieur Alexandre Duval à utiliser le parc Donald-Martin pour la tenue d'une fête familiale et amicale le samedi 23 juillet 2016 de 13 h 00 à 23 h 00 et à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Attendu que l'activité prévue par monsieur Duval a été annulée par la compagnie « *Bubble Foot Canada* », à cause de la température non clémente du 23 juillet dernier;

Attendu que monsieur Duval dépose une nouvelle demande d'autorisation pour le samedi 3 septembre 2016;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser monsieur Duval à utiliser le parc Donald-Martin le samedi 3 septembre 2016;

D'autoriser monsieur Duval à y faire un souper BBQ avec l'équipement nécessaire;

D'autoriser monsieur Duval à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue d'une fête familiale et amicale le 3 septembre 2016 de 13 h 00 à 23 h00;

Que monsieur Duval remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que tous les gens doivent avoir quitté le parc pour 23h00, en vertu de l'article 183 du règlement G-100 de la Ville d'Acton Vale;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Duval.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-276

### **DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.**

Attendu que dans le cadre d'une formation pratique du cours piégeage et gestion des animaux à fourrures, monsieur Jean-Marie Benoit demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré le 20 août 2016;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 20 août 2016 pour y offrir ces formations pratiques;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-08-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 299-2016.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 juin 2016, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg 299-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 300-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement modifiant le règlement numéro 262-2013 relatif au Code d'éthique et déontologie des élus municipaux ».

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 301-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Yvon Robert donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement modifiant le règlement numéro 236-2013 relatif au Code d'éthique et déontologie des employés municipaux ».

Rs.2016-08-278

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 071 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME KARINE LEFEBVRE ET MONSIEUR STÉPHANE MAYNARD.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MADAME KARINE LEFEBVRE ET MONSIEUR STÉPHANE MAYNARD** le lot 5 756 071 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 235,8 mètres carrés, situé au 554 rue Pelchat au prix de 39 356.63 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MADAME KARINE LEFEBVRE ET MONSIEUR STÉPHANE MAYNARD** ont versé un montant de 1 967.83 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 30 juin 2016;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-279

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE CSST.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle CSST, dont le montant total comprend l'ajustement final de 2015 et l'estime pour 2016;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 700.47 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 133269 émise le 22 juin 2016, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2015 et initial 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-280

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.**

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 10 150 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 1 015\$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-281

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE – PARTICIPATION MUNICIPALE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER.**

Attendu que la Ville a, en 1997, signé une entente avec la Société d'Habitation du Québec et la Coopérative d'Habitation Bonemine d'Acton Vale relativement à la participation municipale au programme de supplément au loyer;

Attendu qu'à titre de commanditaire, ladite entente prévoit que la Ville a la responsabilité financière vis-à-vis la Coopérative Bonemine d'Acton Vale de payer dix pour cent (10 %) du coût du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme d'achat-rénovation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale consent à reconduire l'entente entre la Société d'Habitation du Québec et la Coopérative d'Habitation Bonemine d'Acton Vale relativement à la participation municipale au programme de supplément au loyer pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er avril 2013 et se terminant le 31 mars 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-282

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE) À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande l'assistance au Centre de Bénévolat d'Acton Vale, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles, ou dont la capacité serait excédée ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente de prêt de locaux d'urgence (sécurité civile) à

intervenir avec le Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-283

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE) À INTERVENIR AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ D'ACTON.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande l'assistance à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles, ou dont la capacité serait excédée ;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente de prêt de locaux d'urgence (sécurité civile) à intervenir avec la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-284

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FIRME PRODHYC INC. À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR DES TRAVAUX CORRECTIFS SUR LE BARRAGE DU MOULIN.**

Attendu que la Ville a, par la résolution 2015-12-438, retenu la proposition de services de la firme Prodhyc Inc, pour la réalisation des correctifs au barrage du Moulin;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour cesdits travaux;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme Prodhyc Inc à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation des correctifs au barrage du Moulin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-08-285

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

• Salaires, REER pour le mois de juillet 2016	139 419.71 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de juillet 2016	232 205.66 \$
<b>Grand Total</b>	<b>371 625.37 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-286

**RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.**

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 11 juillet 2016, pour un montant total de 77.17 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-287

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'OPÉRATEUR – FILTRATION ET ÉPURATION DES EAUX.**

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de l'assistant au traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Marc-André Couillard à titre d'opérateur pour le service de filtration et épuration des eaux pour un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective, débutant le ou vers le 15 août 2016. Le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-288

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL.**

Attendu que la Ville a procédé, le 21 juillet 2016 à 10 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la reconstruction du garage municipal;

Attendu que la Ville a reçu dix (10) soumissions;

Attendu la recommandation de Michel Faucher de Faucher Gauthier, architectes Inc.;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 1 517 880 \$, taxes non incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour la reconstruction du garage municipal;

De financer cette dépense à même les surplus libres d'un montant de l'ordre de 676 646 \$ plus taxes et de 841 234 \$ à même le produit d'assurance.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit : **Le Groupe Drumco construction Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 21 juillet 2016 pour la reconstruction du garage municipal au coût de 1 517 880 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-289

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE – ÉDITION 2016-2017.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de la gymnastique à Acton Vale pour la saison 2016-2017;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-290

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2016-2017.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour l'organisation et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2016-2017;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-08-291

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'ACTON VALE.**

Attendu que le club de patinage artistique d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2016-2017;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le club de patinage artistique d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2016-2017. Le coût d'inscription pour 2016-2017 est déterminé comme suit :

	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
<b><u>PATINAGE PLUS</u></b>		
<b>1 fois/semaine</b>	<b>400 \$</b>	<b>400 \$</b>
<b>2 fois/semaine</b>	<b>n/a</b>	<b>425 \$</b>
<b>Étape 2 et + 1 jour</b>	<b>400 \$</b>	<b>408 \$</b>
<b>Étape 2 et + 2 jours</b>	<b>425 \$</b>	<b>434 \$</b>
<b>Patinage Plus combiné avec Étoile (1x sem)</b>	<b>485 \$</b>	<b>494 \$</b>
<b>Patinage Plus combiné avec Étoile (2 ou 3 x sem)</b>	<b>495\$</b>	<b>504 \$</b>

**Patinage star & compétition**

1 fois/semaine	700 \$	714 \$
2 fois/semaine	740 \$	754 \$
3 fois/semaine	790 \$	806 \$

**Tarifs d'exception**

1 fois/semaine	680 \$	694 \$
2 fois/semaine	700 \$	714 \$
3 fois/semaine	740 \$	754 \$

Le patinage artistique inclut 3 différentes disciplines (habiletés, danse et style libre).

Nous devons prévoir des tarifs d'exception pour certains de nos patineurs qui ont terminé tous les tests de deux de ces disciplines. Ils patinent alors qu'une partie du temps de glace inclut dans une session régulière. Une liste des patineuses éligibles sera fournie au Service des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-08-292

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2016-2017.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2016-2017;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-08-293

**REGROUPEMENT D'ACHATS - PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2017.**

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 et 14.7 du *Code municipal* qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

De mandater Ville de Cowansville à procéder, en son nom et celui des autres municipalités et organismes du regroupement d'achats, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1er janvier 2017, pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

De s'engager à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

De déléguer Alain Veronneau comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

#### **VARIA**

Rs.2016-08-294

#### **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal adresse des félicitations aux membres du comité organisateur de la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton, aux bénévoles ainsi qu'aux employés de la ville qui ont participé activement à la réussite de cet événement qui a eu lieu les 9 et 10 juillet 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h12.

M. Guy Mongeau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si la Ville a un règlement relatif aux chiens.</li></ul>
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h13.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et treize minutes (20;13).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date